

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24 du code de l'environnement

Projet de voie verte de l'Huveaune

Objet de la concertation préalable

Le projet de voie verte de l'Huveaune constituera un aménagement qui, à terme, longera le fleuve. Longue de 14 km sur le territoire marseillais, elle offrira plusieurs possibilités : rejoindre son lieu de travail, se balader, faire du sport, se détendre, ou tout simplement profiter d'un espace de nature en ville. La phase de la concertation sera l'occasion de partager l'ambition du projet, en vue de récolter les attentes et propositions des riverains et futurs usagers du projet pour la formalisation de l'avant-projet. Deux sujets principaux seront portés au débat :

- Quel tracé privilégier pour la voie verte ?
- Comment aménager la voie verte et ses abords ?

Cadre de la concertation

La Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage du projet et la Soleam, maître d'ouvrage délégué, ont souhaité que le projet fasse l'objet d'une démarche de concertation volontaire et qu'il s'inscrive ainsi de manière anticipée dans le cadre des concertations préalables au titre du Code de l'Environnement (art. 121-15 et suivants).

Date de la concertation

La concertation publique se déroulera du 26 janvier au 26 mars 2023.

Les modalités de la concertation préalable

Documents nécessaires à l'information publique

- Un livret d'information de quatre pages, présentant les objectifs principaux du projet et les modalités de concertation sera mis à disposition du public lors des différents temps de rencontre.
- Une page d'information Marseille Change dédiée au projet est par ailleurs consultable à l'adresse suivante : <https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/>

Expression publique

- Un registre numérique permettant l'expression du public a été mis en place sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-voie-verte-huveaune>
- Un questionnaire participatif en ligne à destination du grand public est également disponible sur le site internet suivant : contribuez.fr/voie-verte-huveaune
- Des questions, avis ou propositions peuvent enfin être adressées par voie dématérialisée à l'adresse suivante : voieverte-huveaune@contribuez.fr

Temps d'échanges

Afin que le maximum de personnes puisse s'informer, poser des questions et contribuer, plusieurs outils sont proposés :

- Des ateliers de concertation au cœur des quartiers traversés :
 - **Mairie du 6&8** : un atelier participatif : **date précisée sur la page d'information.**
 - **Mairie du 9&10** : deux ateliers participatifs les **06/02 et 02/03.**
 - **Mairie du 11&12** : deux ateliers participatifs les **04/02 et 02/03.**
- Des temps d'échange et d'information, sur les principales zones d'emploi et les lieux de vie de ces secteurs.
- Des rencontres avec les associations et acteurs dans chaque secteur traversé.
- Une réunion de restitution de des enseignements de la concertation.

Les suites de la concertation

Les contributions de chacun.e.s seront analysées et transmises au bureau d'études en charge de l'élaboration du projet. Une réunion finale reviendra sur les choix réalisés et présentera le projet retenu.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site internet <https://www.marseillechange.fr/voie-verte-huveaune/>